

ENGAGEMENT 8 – EMPREINTE NUMÉRIQUE

Objectif N+4	1 état des lieux ou diagnostic réalisé			
Trajectoire proposée	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
	1	1	1	1

Cet engagement vise à sensibiliser les organisateurs d'événements aux impacts sociaux et environnementaux du numérique et ainsi, engager une démarche de gestion raisonnée de ce dernier afin d'enrichir leur stratégie d'écoresponsabilité.

L'adaptation aux crises, écologiques comme sanitaires, conduit la plupart des organisations à s'appuyer de plus en plus sur le numérique (télétravail, téléconférence, événements phygital...). Du côté des événements sportifs, le constat est similaire avec la volonté d'offrir de nouvelles expériences aux spectateurs (réalité virtuelle...), le développement des droits dérivés sportifs à la télévision (applications web, téléphone...), l'amélioration continue de la qualité d'image, etc.

Or, la croissance exponentielle du numérique constitue une menace pour le climat et les ressources naturelles.

Réduire son empreinte numérique implique de questionner l'usage et l'utilité des services et outils afférents à cette dernière : ce service numérique répond-il à un besoin réel ? Existe-t-il d'autres solutions moins énergivores ? Cela nécessite-t-il d'investir dans de nouveaux équipements ? Etc.

De multiples actions pourront être envisagées selon votre niveau de maturité sur le sujet, telles que :

- nommer un responsable de la démarche numérique responsable ;
- réaliser un diagnostic des impacts sociaux et environnementaux liés à votre usage des équipements numériques ;
- intégrer le sujet du numérique responsable dans sa politique d'achats responsables (cf. engagement 6) et dans sa politique globale le cas échéant (reconditionnement...) ;
- éco-concevoir ses services numériques (choix des logiciels, accessibilité, utilité...) ;
- former au numérique responsable les personnes concernées (responsable RSE, informatique, marketing, etc.) ;
- sensibiliser les salariés, bénévoles, volontaires, etc. aux éco-gestes numériques ;
- favoriser l'utilisation d'équipements numériques mutualisés ;
- optimiser le poids des contenus numériques poussés sur les réseaux sociaux ;
- planifier la seconde vie des équipements en favorisant le don (écoles, associations, etc.) ;
- etc.

Il est à noter que la majeure partie des impacts environnementaux et sociaux du numérique est liée à la fabrication (extraction etc.). Il s'agit donc de concentrer les efforts sur l'utilisation raisonnée d'équipements et la prolongation de leur durée de vie pour favoriser un usage sobre du numérique. Le recyclage ne peut être perçu comme une solution sur ce sujet puisque de nombreux composants ne sont pas recyclables à plus de 1 %.

Il est à noter que dans une démarche d'usage responsable du numérique, les enjeux de gestion des données et respect de la vie privée (cf. RGPD) sont naturellement à prendre en considération.

Contribution aux ODD :

